

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ariane Pepin-Bergeron

<https://www.cadre21.org/membres/abf55f974503c92324aea9e9>

Date d'obtention : 2024-08-28 13:41:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il ne faut jamais demander à voir les images en question. Il faut enclancher la trousse Sexto lorsque cela a des incidences sur la vie scolaire et lorsqu'un élève nous confie en être victime. Il faut confisquer le cellulaire des gens qui propagent les images et contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai comment agir selon les différentes situations. Par exemple, si la situation se produit à l'extérieur de l'école et qu'il ne semble pas y avoir d'impact sur l'école, je redirigerais la personne au service de police. La trousse Sexto permet de donner une ligne directrice claire de la démarche à suivre dans les différents cas de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'être discrète, de ne pas voir les images, de suivre la procédure à la lettre. Je n'interrogerai pas non plus les personnes qui diffusent les images.